

# DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

**L'honorable Onésime Gagnon,**

C.P., C.R., LL.D.,  
*Trésorier de la Province*

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

*le 28 mars 1946*



**1946**

# DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

**L'honorable Onésime Gagnon,**

C.P., C.R., LL.D.,

*Trésorier de la Province*

à

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

*le 28 mars 1946*



**1946**



1946

## DISCOURS SUR LE BUDGET

28 mars 1946

*l'Honorable Onésime Gagnon, C.P., C.R., LL.D.,*

*Monsieur l'Orateur,*

Dans notre système politique où la solidarité ministérielle est un principe constitutionnel reconnu, le Trésorier provincial, lorsqu'il prononce le discours sur le budget, parle au nom de tous ses collègues. Il n'est en réalité que leur porte-parole, aussi bien qu'un fiduciaire chargé de rendre compte des deniers qu'ils ont dépensés ou qu'ils se proposent de dépenser pour le bien public. J'ai conscience cependant de représenter en ce moment un de mes collègues plus que tous les autres. Vous avez compris que je veux faire allusion à mon ami, l'Honorable Ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a bien voulu, pendant les cinq mois qu'a duré mon absence, me remplacer au poste de trésorier de la province. Ses connaissances professionnelles, ses qualités de cœur et d'esprit vous ont sans doute fait oublier facilement votre humble serviteur. Qu'il me permette de l'assurer que le fait de le savoir au poste de trésorier m'a donné la quiétude d'esprit nécessaire au rétablissement de ma santé. Je suis donc heureux de lui exprimer publiquement ma reconnaissance et mes remerciements pour le travail additionnel qu'il s'est imposé, et le brio avec lequel il l'a accompli.

Chaque année, le discours sur le budget permet au gouvernement de faire le point, d'examiner le passé immédiat et même lointain et de formuler des projets sur l'avenir. Avant d'examiner la situation financière de la province et de faire une brève analyse des crédits soumis à l'approbation

de la Législature, me permettra-t-on d'évoquer le passé lointain et de rappeler un événement de la plus haute importance dans l'histoire de l'évolution de nos institutions parlementaires. Nous nous souvenons toujours avec joie et profit des grands hommes du passé et chaque année nous rappelle des faits émouvants de notre vie nationale.

L'année 1946 marque le centenaire de l'autonomie fiscale des provinces du Canada et je suis heureux, à l'occasion du discours sur le budget, de faire revivre devant vous une page écrite il y a cent ans et qui peut nous inspirer dans l'attitude que nous devons prendre pour la solution des problèmes politiques et financiers de l'heure présente.

En effet, au cours de la session de 1846, l'Assemblée Législative des provinces du Canada adopta à l'unanimité une résolution d'une extrême importance, résolution qui mettait fin à un conflit de plus de cinquante ans, sur la question des subsides.

Cette résolution soumise aux députés par Robert Baldwin, le 12 mai 1846, et appuyée par Louis Hippolyte Lafontaine, se lisait comme suit:

“Que cette Chambre ne peut pas reconnaître l'existence d'un droit constitutionnel, de la part de la Couronne ou du Parlement du Royaume-Uni, d'octroyer ou approprier aucune somme d'argent prélevée sur les sujets de Sa Majesté en cette province, de quelque manière que ce soit, *sans le libre consentement de ses Représentants, assemblés en Parlement Provincial*, et maintenant qu'elle est sur le point de délibérer sur l'octroi d'une liste civile à Sa Majesté, la Chambre proteste solennellement contre le pouvoir qu'on s'est arrogé d'insérer un tel octroi dans l'Acte du Parlement Impérial pour la réunion des ci-devant Provinces du Haut et Bas-Canada.”

Les membres de la Législature signifiaient ainsi au Gouvernement Impérial que la répartition des deniers prélevés au Canada ne pouvait se faire que par les représentants du peuple du Canada. Cette résolution devait servir de base à la rédaction du projet de loi accepté par la Chambre le 9 juin de la même année et que le Roi devait sanctionner le 16 août 1847. Cette résolution et cette loi terminaient une lutte mémorable de plus de cinquante ans, lutte qui occasionna la rébellion de 1837, et que nous appelons, dans notre histoire, *la lutte sur la question des subsides*. Cette victoire permettait enfin aux représentants des provinces unies de contrôler d'une façon pleine et entière les dépenses publiques en même temps qu'elle les rendait directement responsables, devant les contribuables, des impôts que ces derniers devaient payer. Aucune autorité, que ce fut celle du Parlement Impérial, celle du gouverneur, du Conseil Exécutif ou du Conseil Législatif, ne pouvait plus intervenir dans l'appropriation des revenus et des dépenses de la province.

Il est, en effet, bien difficile d'imaginer une société où les membres auraient un droit de contrôle sur les dépenses sans posséder le même droit sur les revenus, ou bien, posséderaient un contrôle sur les revenus sans

avoir le même droit sur les dépenses. Cette société serait basée sur des principes antidémocratiques. C'est la leçon qu'ont bien comprise et appliquée les Pères de la Confédération lorsque, vingt ans plus tard, ils ont délimité d'une façon précise, entre le pouvoir fédéral et les pouvoirs provinciaux, le domaine des revenus et le domaine des dépenses.

Cette victoire de 1846 fut possible grâce au courage et à la tenacité de deux générations d'hommes publics. Cependant deux hommes de culture et de mentalité différentes que la politique et l'histoire ont associés, Louis Hippolyte Lafontaine et Robert Baldwin, livrèrent la dernière bataille qui devait terminer la lutte et assurer la victoire aux mandataires du peuple.

Robert Baldwin, à la tête des réformistes du Haut-Canada, avait entrepris à la Chambre une campagne des plus vives pour que les députés obtiennent le contrôle exclusif des deniers publics, pendant que dans le Bas-Canada un jeune chef politique, de grand caractère, Louis Hippolyte Lafontaine, continuait les luttes de Papineau et devenait l'associé de Baldwin pour la conquête du gouvernement responsable.

Lafontaine, dans le manifeste qu'il avait adressé quelque temps auparavant à ses électeurs du comté de Terrebonne, déclarait :

“L'Union est un acte d'injustice et de despotisme en ce qu'elle nous est imposée sans notre consentement; en ce qu'elle prive le Bas-Canada du nombre légitime de ses représentants; en ce qu'elle nous prive de l'usage de notre langue dans les procédés de la législation, contre la foi des traités et la parole du gouverneur général; en ce qu'elle nous fait payer, sans notre consentement, une dette que nous n'avons pas contractée; en ce qu'elle permet à l'Exécutif de s'emparer illégalement, sous le nom de liste civile, et sans le vote des représentants du peuple, d'une partie énorme des revenus du pays.”

Il demandait dès lors la reconnaissance du gouvernement responsable :

“La sanction de la volonté populaire pour l'adoption des lois, le consentement du peuple pour voter l'impôt et pour régler la dépense, sa participation efficace au gouvernement, son contrôle effectif sur les individus préposés au fonctionnement de cette administration.”

C'est donc depuis cette époque que les députés ont un droit de contrôle sur les dépenses publiques, et en 1847, grâce encore à Lafontaine et à Baldwin, la Législature des provinces unies jouissait de la plénitude de la responsabilité ministérielle. Les deux provinces, celles du Haut et du Bas-Canada avaient ainsi de haute lutte assuré leur autonomie. Le Haut et le Bas-Canada s'étaient associés pour la défense des mêmes idées, des mêmes principes, pour remporter la victoire.

Le rappel des luttes de 1846 me permet d'évoquer devant vous un autre événement inspirateur. Sir Louis Hippolyte Lafontaine, défait dans le

comté de Terrebonne, fut invité par Baldwin à se présenter dans le comté de York dans le Haut-Canada et, pour la première fois, les électeurs de ce comté élirent au Parlement du Canada-Uni un député de langue française. Quelques mois après, Baldwin subissait aussi une défaite dans la province du Haut-Canada; Lafontaine répéta pour lui le même geste de courtoisie et le fit élire dans le comté de Rimouski, immense subdivision électorale qui comprenait alors tout le territoire qui s'étend de Notre-Dame-du-Portage jusqu'à Cap Chat, soit les comtés actuels de Rivière-du-Loup, Rimouski, Témiscouata et Matane, que j'ai l'honneur de représenter. Admirons la largeur d'esprit de deux chefs qui ont édifié les libertés politiques du Canada naissant, grâce à l'alliance de deux races égales et respectueuses l'une de l'autre. Faisons mieux que les admirer; sachons les imiter. Les problèmes ne sont plus exactement les mêmes, mais au Canada, les hommes politiques doivent faire face à toutes les situations avec la largeur de vue, la sagesse, la fermeté et le patriotisme de Lafontaine et de Baldwin.

Les privilèges obtenus par les provinces en 1846 furent, en quelque sorte, consacrés de nouveau dans l'Acte confédératif de 1867. Les provinces consentirent cependant à céder une partie de leurs pouvoirs afin de permettre l'établissement du gouvernement central. L'Acte de 1867 a divisé en deux parties à peu près égales, les fonctions de l'État, c'est-à-dire le domaine des dépenses et celui des revenus et, lorsque nous évoquons cette législation de haute portée, nous ne devons jamais oublier que ce sont les provinces qui ont permis la création de la Confédération et qui ont abandonné à cette fin, une partie de leurs pouvoirs. C'est d'ailleurs ce que déclarait l'Honorable M. Fielding, Ministre des Finances dans le gouvernement Laurier, lors du débat qui eut lieu à la Chambre des Communes le 25 mars 1907 au sujet des subsides accordés par la Constitution aux provinces:

“Il est un fait qu'il importe de ne pas perdre de vue: c'est que le Dominion a été constitué par les provinces, et non pas que les provinces ont été constituées par le Dominion. Si au début, ce grand pays eût été doté d'une union législative, et que plus tard on eut jugé utile de fractionner ce pays en un certain nombre de provinces et de créer un pouvoir fédéral, alors le pouvoir central aurait eu le droit de déterminer les droits et les privilèges à attribuer aux autorités locales. Mais la situation était tout l'opposé. Les provinces existaient avant le Dominion; il a fallu convoquer les autorités provinciales afin de constituer le pouvoir central et les provinces avaient le droit de se prononcer sur les clauses et les conditions qui présideraient à la création du Dominion.”

Cette citation d'un discours important de monsieur Fielding qui, comme on s'en souvient, fut aussi le premier ministre des finances de l'Honorable W.-L. MacKenzie King lorsqu'il forma son premier cabinet au mois de janvier 1922, ne devra pas être oubliée par ceux qui, à Ottawa,

ont invité les provinces à une Conférence inter-provinciale. Québec ne saurait l'oublier et ne l'oubliera pas.

Les provinces ont donc conservé dans la limite des droits reconnus par l'Acte de 1867, leur pleine autonomie.

Ces droits dont nous sommes aujourd'hui les héritiers, droits qui furent le résultat des luttes longues et opiniâtres, peuvent être mis en danger par les tendances centralisatrices du gouvernement fédéral. Ces tendances, si jamais elles se concrétisaient, ébranleraient certainement les fondements mêmes de la Confédération.

Qu'il me soit permis de mentionner qu'en Australie, la même lutte a mis aux prises les États de la fédération avec l'État fédéral qui voulait également centraliser les pouvoirs des États constituants. En 1943, le peuple d'Australie consulté par voie de referendum a rejeté les mesures centralisatrices dont nous nous plaignons aujourd'hui au Canada.

Les gouvernements provinciaux ont commencé de discuter avec le gouvernement fédéral leurs relations financières futures. Je crois que tous les citoyens de la province sont très heureux de voir, dans ces circonstances difficiles, le chef de l'Union Nationale à la tête du gouvernement. Ils sont très heureux de lui avoir, en quelque sorte, confié la mission de discuter ces problèmes avec le gouvernement fédéral. L'élection de la Beauce d'ailleurs, n'a fait que donner à mon chef, un mandat encore plus précis. Je suis fier d'affirmer qu'il s'est montré à Ottawa le digne successeur de Lafontaine et de Baldwin. Son courage, son sens politique et ses magnifiques talents en ont fait l'une des figures dominantes de la Conférence fédérale-provinciale. Même ses adversaires politiques ont été obligés d'admettre qu'il avait discuté en véritable canadien, comme un chef d'État soucieux de la destinée et de l'avenir de sa province, comme de la grandeur et de la prospérité du Canada. Aussi suis-je convaincu que l'histoire saura illustrer son rôle véritable; et dès lors, ne sommes-nous pas certains que l'Union Nationale célébrera dignement, cette année, non par des discours mais par des actes, le centenaire de l'autonomie fiscale des provinces.

\* \* \*

Nos institutions parlementaires veulent que le budget franchisse en quelque sorte trois étapes bien distinctes: le gouvernement le présente d'abord à la Législature, parce que la constitution exige que les crédits soient votés par le parlement; en second lieu, la tradition veut que le Trésorier de la province donne pendant la session les résultats probables de l'année financière qui se termine; enfin, en troisième lieu, en vertu d'une résolution de l'Assemblée législative, vers le 1er septembre le gouvernement doit publier et donner le résultat définitif de l'année financière terminée le 31 mars précédent.

Ces trois phases du budget serviront de divisions à mon discours. Je dirai d'abord en quelques mots les résultats définitifs de l'année 1944-45, en second lieu, les résultats probables de l'année 1945-46 et enfin je ferai un examen des prévisions budgétaires pour l'année 1946-47.

I

**RÉSULTATS DÉFINITIFS DE L'ANNÉE 1944-45**

Avant de faire l'analyse des résultats probables de l'année financière 1945-46, la première année complète d'administration de l'Union Nationale, me permettez-vous d'attirer votre attention sur les résultats définitifs de l'année financière précédente, tels qu'ils ont été publiés dans les Comptes publics de 1945. Ces résultats indiquent que le déficit global s'est élevé à un montant de \$7,977,555, alors que l'ancien trésorier avait prévu un excédent de \$275,948. Ce déficit de \$7,977,555 d'ailleurs, se rapproche sensiblement des chiffres provisoires mentionnés dans mon dernier discours sur le budget.

	Prévisions de l'ancienne ad- ministration (février 1944)	Résultats probables (avril 1945)	Résultats définitifs
Revenus.....	\$ 92,559,129	\$ 96,352,000	\$ 96,455,703
Dépenses ordinaires.....	\$ 84,885,931	\$ 93,162,000	\$ 91,990,114
Dépenses imputables au capital.....	\$ 7,397,250	\$ 11,427,000	\$ 12,443,144
Dépenses ordinaires et de capital.....	\$ 92,283,181	\$104,589,000	\$104,433,258
Surplus (S) ou déficit (D) global.....	(S) \$275,948	(D)\$8,237,000	(D)\$7,977,555

## II

### RÉSULTATS PROBABLES DE L'ANNÉE 1945-46

Les résultats provisoires de l'année financière qui se terminera le 31 mars prochain nous démontrent que l'Union Nationale a atteint le premier objectif qu'elle s'était fixé le 30 août 1944, soit la restauration des finances de la province. En effet, cette première année complète d'administration se terminera par un *surplus* global d'au moins \$1,751,000, soit trois fois le surplus prévu dans mon dernier discours sur le budget, et par une *diminution de la dette nette* de la province d'au moins \$8,282,000.

L'an dernier, le gouvernement actuel avait reproché à l'administration précédente d'avoir augmenté au cours de ses cinq années d'administration, la dette totale de la province d'un montant de \$39,724,000. La dette de la province s'était accrue durant une période où le revenu national atteignait des chiffres inconnus jusqu'ici et alors que la plupart des États américains réussissaient à accumuler des réserves pour l'après-guerre. L'administration libérale augmenta la dette tout en réduisant les travaux publics et en laissant sans solution bon nombre de problèmes financiers, tels que celui des dettes des commissions scolaires et de l'expropriation de la Montreal Light Heat & Power. Nous avons alors soutenu qu'au cours d'une période de prospérité, il était du devoir des gouvernements de chercher à diminuer la dette de façon à mieux parer aux périodes de crise. Le surplus enregistré au cours de notre première année complète d'administration, ainsi que la sensible réduction de la dette, sont à la fois une preuve de la justesse de cette théorie aussi bien qu'une des conséquences de notre politique de restauration financière.

L'année financière 1945-46 se caractérise donc par un surplus global d'opérations, par une diminution du chiffre de notre dette nette et par une hausse marquée de la valeur des obligations de la province.

Avant, toutefois, de passer à l'examen de ces différents éléments, me serait-il permis, comme les années dernières, de soumettre deux tableaux numérotés 1 et 2 basés sur 11 mois de résultats effectifs et les résultats probables d'un mois.

PROVINCE DE QUÉBEC

**ÉTAT PROVISOIRE DES REVENUS**  
**pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1946**  
**11 mois terminés — 1 mois en cours — 12 mois**

**REVENUS ORDINAIRES:**

**Provenant de taxes:**

Trésor, Bureau du Revenu:		
Loi des véhicules-automobiles.....	8,180,000 00	
Taxe sur la gazoline.....	12,850,000 00	
Droits sur les successions.....	6,300,000 00	
Taxes sur les corporations.....	15,595,000 00	
Taxes sur transferts de valeurs.....	570,000 00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.....	359,000 00	
Impôt sur le revenu.....	2,480,000 00	
Taxe de vente.....	14,800,000 00	
Taxe sur le tabac.....	5,000,000 00	
Autres taxes.....	54,000 00	
	<hr/>	
	66,188,000 00	
Trésor, Bureau des Assurances.....	141,000 00	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits.....	6,700,000 00	
Secrétariat de la province.....	102,000 00	
Travaux Publics.....	42,000 00	
Travail.....	117,000 00	
Chasse.....	35,000 00	
Procureur général.....	72,000 00	73,397,000 00

**Provenant d'autres sources:**

Subside de la Puissance du Canada (basé sur la population).....		2,739,000 00
Intérêts:		
Placements de fonds d'amortissement.....	1,821,000 00	
Divers comptes.....	450,000 00	2,271,000 00
	<hr/>	
Commission des liqueurs de Québec:		
Compte de commerce.....	16,430,000 00	
Moins: Subvention à l'Assistance publique.....	1,000,000 00	15,430,000 00
	<hr/>	
Richesses naturelles:		
Terres et forêts.....	7,701,000 00	
Ressources Hydrauliques.....	1,957,000 00	
Mines.....	1,956,000 00	
Chasse.....	596,000 00	
Pêcheries.....	107,000 00	
Colonisation.....	71,000 00	12,388,000 00
	<hr/>	
Honoraires, divers départements.....		1,256,000 00
Amendes, etc., divers départements.....		270,000 00
Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions.....		917,000 00
Divers, différents départements.....		654,000 00
		<hr/>
		<b>\$ 109,322,000 00</b>

PROVINCE DE QUÉBEC

**ÉTAT PROVISOIRE DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EN  
IMMOBILISATIONS**

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1946

11 mois terminés — 1 mois en cours — 12 mois

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	181,000 00	181,000 00	—
Agriculture.....	6,777,000 00	6,776,000 00	1,000 00
Bureau de reconstruction économique....	9,000 00	9,000 00	—
Chasse.....	714,000 00	639,000 00	75,000 00
Colonisation.....	5,043,000 00	5,043,000 00	—
Conseil exécutif.....	1,604,000 00	1,604,000 00	—
Industrie et commerce.....	680,000 00	680,000 00	—
Instruction publique.....	9,093,000 00	9,093,000 00	—
Législation.....	743,000 00	743,000 00	—
Mines.....	1,533,000 00	643,000 00	890,000 00
Pêcheries.....	788,000 00	618,000 00	170,000 00
Procureur général.....	4,654,000 00	4,654,000 00	—
Ressources hydrauliques.....	915,000 00	820,000 00	95,000 00
Santé et Bien-être social.....	9,953,000 00	9,903,000 00	50,000 00
Secrétariat de la province.....	5,166,000 00	5,155,000 00	11,000 00
Terres et forêts.....	3,077,000 00	3,067,000 00	10,000 00
Travail.....	9,585,000 00	9,585,000 00	—
Travaux publics.....	6,333,000 00	4,703,000 00	1,630,000 00
Trésor.....	3,584,000 00	3,584,000 00	—
Voirie.....	20,421,000 00	10,081,000 00	10,340,000 00
	<u>\$ 90,853,000 00</u>	<u>\$ 77,581,000 00</u>	<u>\$ 13,272,000 00</u>
Service de la dette publique.....	16,718,000 00	16,718,000 00	

**SOMMAIRE**

Revenus.....		\$ 109,322,000 00
Dépenses:		
Ordinaires.....	77,581,000 00	
Service de la dette publique.....	16,718,000 00	
	<u>94,299,000 00</u>	
Compte "Immobilisations".....	13,272,000 00	107,571,000 00
Surplus global.....		<u>\$ 1,751,000 00</u>

### 1°. — Surplus global d'opérations

Les revenus de 1945-46 s'élèveront à la somme de \$109,322,000 et les dépenses à \$107,571,000. L'année financière accusera ainsi un surplus global probable de \$1,751,000. Les dépenses prévues au budget supplémentaire déposé la semaine dernière devant la Chambre sont naturellement comprises dans ces chiffres.

Nous sommes donc bien loin des sombres pronostics faits par les membres de l'Opposition, lors de la dernière session. Ces faux prophètes avaient alors affirmé que le chiffre des dépenses de la première année d'administration de l'Union Nationale s'élèverait à plus de \$150,000,000. Les dépenses ordinaires ont atteint la somme de \$94,299,000 laissant, par rapport aux revenus de l'année, un surplus de \$15,023,000. A même ce surplus, le gouvernement a fait des dépenses imputables au capital pour un montant de \$13,272,000, ce qui établit le surplus global d'opérations à la somme de \$1,751,000.

Le montant des dépenses effectuées est plus considérable que celui qui avait été prévu. Mais la même remarque s'applique aux revenus et c'est ce qui nous a permis d'augmenter certaines dépenses imputables au capital, dépenses rendues nécessaires par la période de transition que nous traversons, période marquée par la fermeture des usines de guerre, le licenciement des membres de nos forces armées et l'état déplorable dans lequel nous avons trouvé notre réseau routier. D'autre part, le gouvernement de l'Union Nationale ne peut édifier sa politique financière sur des revenus qu'il sait momentanément très élevés et qu'on pourrait attribuer partiellement à la prospérité de l'heure présente. Il suffit de suivre la courbe de l'augmentation des revenus de la Commission des liqueurs et de la taxe de vente de 1940 à 1946, pour réaliser qu'un ralentissement dans le commerce affecterait sérieusement ces sources de revenus. C'est pourquoi le gouvernement ne peut utiliser ces revenus pour trouver une solution permanente aux problèmes laissés en suspens par l'ancienne administration. Il a été préférable d'effectuer certaines dépenses imputables au capital, dépenses plus facilement contractables, si ces revenus momentanément élevés viennent à accuser une diminution sensible.

Le gouvernement de l'Union Nationale a donc voulu faire œuvre durable en consacrant une bonne partie du revenu additionnel à la construction et à l'amélioration de la voirie rurale, œuvre négligée par l'administration précédente. Au cours de 1944, le ministère de la voirie avait construit et amélioré 125 milles de chemins secondaires et locaux; en 1945, 238 milles. En 1944, il avait exécuté des travaux de pavage sur une distance de 209 milles; en 1945, sur une distance de 729 milles.

	1944	1945
Routes secondaires . . . . .	125 milles	238 milles
Travaux de pavage . . . . .	209 milles	729 milles

Le gouvernement a voulu, par là, faciliter les moyens de communication à l'intérieur de la province, surtout dans les districts ruraux, afin d'assurer aux cultivateurs les débouchés nécessaires à la distribution de leurs produits.

Cette politique est également de première nécessité si nous voulons donner au tourisme toute la place qui lui revient et contribuer à faire mieux apprécier la beauté et le pittoresque de nos paysages. Il s'agit là, en réalité, de dépenses productives susceptibles d'augmenter les revenus de la province.

De plus, au cours de la présente année financière, le gouvernement actuel a dû faire face à des obligations prises par l'ancien gouvernement. Dans l'espoir de conserver le pouvoir, au mois d'août 1944, l'administration libérale avait multiplié les promesses. Ainsi, par exemple, quelques semaines seulement avant les élections générales, le gouvernement avait promis des octrois spéciaux aux municipalités de Sainte-Anne-des-Monts, de Cap Chat et de Tadoussac, afin de les aider à construire un système d'électricité. L'ancien gouvernement n'a payé lui-même aucun octroi destiné à appliquer les dispositions de la loi contenue dans les Statuts refondus de 1941, loi demeurée inopérante jusqu'à la veille des élections de 1944. Encore une fois, le gouvernement de l'Union Nationale a donc racheté les promesses faites par l'administration libérale et payé à ces municipalités des octrois qui leur avaient été promis en temps d'élection. L'Union Nationale a consenti à payer ces octrois parce que ces promesses avaient engagé ces municipalités à faire, de bonne foi, des dépenses qu'il aurait été injuste de laisser à la seule charge de leurs contribuables. En plus de ces octrois, le gouvernement de l'Union Nationale a dû consentir à un prêt de \$14,500.00 à chacune des municipalités de Sainte-Anne des Monts et de Cap Chat.

Voici d'ailleurs la liste de ces octrois et de ces prêts :

**SAINTE-ANNE-DES-MONTS :**

Octroi représentant 50% du coût de la construction . .	\$ 29,000
Prêt représentant 25% du coût de la construction (a) .	14,500

**VILLAGE DE CAP CHAT :**

Octroi représentant 50% du coût de la construction . .	29,000
Prêt représentant 25% du coût de la construction (a) .	14,500

**VILLAGE DE TADOUSSAC :**

Octroi représentant 50% du coût de la construction . .	16,485
--	--------

---

**\$ 103,485**

---

La mise en vigueur de cette loi coûte à la province une somme de \$103,485.00 payée par le gouvernement de l'Union Nationale dont \$29,000.00 seulement est remboursable.

Au cours de la dernière session, le gouvernement actuel adopta la Loi de l'électrification rurale. L'Office de l'Électrification rurale commença son activité au mois de septembre dernier et, à l'heure actuelle, le gouvernement a déboursé en avances, à l'Office une somme de \$130,767.75 dont environ \$100,000.00 sera remboursée à la province.

D'un côté, vous avez une loi inopérante, l'application d'une politique d'octrois destinée à capter des votes à la veille des élections; de l'autre, une politique vivante, de coopération avec les cultivateurs, politique ordonnée vers le développement et l'amélioration de nos campagnes. L'Union Nationale donc, continue l'œuvre de restauration qu'elle avait inaugurée de 1936 à 1939. Son chef avait alors dans ses actes affirmé la primauté du capital humain sur le capital argent; il avait affirmé l'importance de développer nos richesses naturelles; il avait affirmé l'urgente nécessité pour le gouvernement d'aider la classe agricole à agrandir le domaine cultivable de notre province.

En 1937, le gouvernement de l'Union Nationale avait adopté une loi du crédit agricole, loi destinée à sauver l'agriculture en détresse et à permettre aux cultivateurs de demeurer sur leurs terres. L'an dernier, l'Union Nationale a voulu donner une impulsion vigoureuse à l'électrification rurale tant pour assurer le confort des habitations rurales que pour moderniser les exploitations agricoles.

Me permettez-vous, monsieur l'Orateur, de vous signaler quelques-unes des œuvres tangibles accomplies par le gouvernement depuis l'adoption de cette loi ?

L'Office de l'Électrification rurale a été organisée au mois de septembre. Elle ne compte que sept mois d'existence et déjà 81 coopératives d'électricité ont été fondées dans 38 comtés de notre province. L'Office a avancé aux coopératives un montant de \$81,000.00

Des travaux considérables seront exécutés, cette année, dans plusieurs régions. Je tiens à mentionner d'une façon particulière les projets actuellement en voie d'accomplissement aux deux extrémités de la province, soit dans les comtés du Témiscamingue et de Gaspé-Sud, où les lignes de distribution sont très rares. La coopérative de Gaspé-Sud couvrira tout le comté à partir de l'Anse-à-Valleau, sur la rive nord de la péninsule, jusqu'à Chandler sur la rive sud. Cette ligne de distribution s'étendra sur une distance de 120 milles. Une proportion de 55% du total des résidents, soit 1,260 propriétaires ou locataires ont manifesté leur intention d'utiliser les services de l'électricité. L'exécution de ce projet, tout comme celui de la coopérative de l'électricité du Témiscamingue, coûtera une somme de l'ordre de \$400,000.00 La ligne de distribution de la coopérative du Témiscamingue sera d'une longueur de 200 milles: elle traversera 15 paroisses pour procurer le courant électrique à 2,000 consommateurs.

Un relevé des lignes construites de 1936 à 1945 par les compagnies privées nous permet de constater le fait suivant : les compagnies Shawinigan Water & Power, Gatineau Power, Southern Canada Power, Saguenay Electric Power, Québec Power et la Compagnie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent ont construit durant cette période un total de 3,654 milles de lignes. Durant les années de l'administration libérale, soit de 1939 à 1944, la longueur totale des lignes construites a été de 1,944 milles, soit une moyenne de 388.8 milles par année. Durant la seule année 1945, alors que l'Union Nationale était au pouvoir, les mêmes compagnies ont construit une longueur totale de 1,339 milles de lignes rurales, soit une augmentation de 343% sur la moyenne des années précédentes. Ces chiffres ne tiennent pas compte des constructions entreprises par les coopératives de l'électricité. Le développement marqué qui s'est produit dans ce domaine, au cours de la dernière année, malgré la rareté des matériaux, n'est-il pas attribuable à la vigoureuse impulsion donnée par le gouvernement de l'Union Nationale à l'électrification rurale ?

## 2°. — Réduction de la dette

En second lieu, la première année d'administration complète de l'Union Nationale s'est traduite par une appréciable réduction de la dette.

Lors de l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, le 31 août 1944, la dette flottante de la province était de \$55,523,000, ainsi que l'indique le rapport Courtois. Cette dette flottante comprenait en particulier des bons du trésor, ou si vous aimez mieux, des billets promissaires, pour un montant de \$35,250,000. Le rapport Courtois établissait également que cette dette flottante aurait dû normalement, si aucune consolidation n'était opérée, s'élever, au 31 mars 1945, à la somme de \$75,726,000.

Pour maintenir et améliorer le crédit de la province, le gouvernement a consolidé depuis le 31 août 1944, une partie de cette dette flottante. Au 28 février 1946, ainsi que l'indique l'état mensuel du trésor, la dette flottante était réduite à la somme de \$22,620,000, soit une diminution de \$53,106,000 par rapport aux chiffres de la prévision au 31 mars 1945 et une réduction de \$32,903,000 sur ce qu'elle était au 31 août 1944. Le montant des bons du trésor qui se chiffrait à \$35,250,000 au 31 août 1944, s'élevait au 28 février 1946, à \$7,000,000, soit une diminution de \$28,250,000.

Je tiens à réfuter ici une déclaration assez surprenante de l'ancien trésorier à l'effet que tous les bons du trésor actuellement entre nos mains sont attribuables à l'Union Nationale. Les bons du trésor, disait-il, le 15 janvier 1946, sont émis pour une période de trois mois, et comme l'Union Nationale est au pouvoir depuis plus d'un an, l'ancienne administration n'est en rien responsable de cette dette flottante. En effet, à leur échéance, ces bons du trésor au montant de \$35,250,000 ont été renouvelés ou remboursés par le gouvernement actuel. Ce n'est certainement pas avec le déficit de près de \$8,000,000 qui a marqué la dernière année financière de l'administration libérale que ces bons du trésor ont pu être remboursés.

Pour mieux marquer l'ampleur de cette diminution de dette, je me permettrai d'abord de citer une affirmation de l'ancien trésorier dans son discours du budget du 24 février 1944:

“Depuis que le gouvernement détient le pouvoir, disait-il, une somme totale de \$35,000,000 a été versée dans les différents fonds d'amortissement institués pour faciliter le remboursement des obligations à leur échéance respective. Ceci veut dire que nous remboursons actuellement les dettes de la province à raison d'au-delà de \$150,000 par semaine.”

Le gouvernement de l'Union Nationale ne peut accepter pareille théorie. Il est d'abord inexact de dire que l'administration libérale avait versé au fonds d'amortissement durant cette période un montant de \$35,000,000. Les rapports officiels indiquent que les montants versés au fonds d'amortissement, du 8 novembre 1939 au 24 février 1944, se chiffraient à \$32,045,073.40.

En second lieu, peut-on sérieusement soutenir que les montants versés au fonds d'amortissement constituent une diminution de la dette? Les fonds d'amortissement sont un actif, les dettes sont un passif. Les fonds d'amortissement et la dette peuvent simultanément augmenter chacun de son côté. L'augmentation du fonds d'amortissement n'équivaut donc pas nécessairement à une diminution de la dette. Ainsi, nous pourrions inscrire au budget un montant considérable pour le fonds d'amortissement et augmenter d'un autre côté la dette consolidée par des emprunts, ou la dette flottante par des bons du trésor. Tous ces facteurs entrent en ligne de compte pour l'établissement de la dette. C'est la théorie que j'avais soutenue l'an dernier, en parlant de l'augmentation de la dette totale sous l'administration libérale; c'est la même théorie que je soutiens cette année, en examinant l'état de la dette, au cours de notre administration.

L'an dernier, j'avais souligné que l'administration libérale avait augmenté la dette totale d'un montant de \$39,724,000, tout en retirant des revenus pour un montant de \$416,305,000 comparativement à \$180,122,000 prélevés à titre de revenu par le gouvernement de l'Union Nationale. En d'autres termes, sous l'administration libérale les contribuables avaient payé en impôt \$236,183,000 de plus que sous l'administration de l'Union Nationale.

De plus, par suite de la guerre, l'administration libérale a disposé d'abondantes ressources et n'a pas eu à résoudre le problème du chômage. Dans les dernières années de l'administration précédente, les remboursements de l'Office du crédit agricole — qui sont versés dans les fonds d'amortissement — s'élevaient à un montant supérieur aux avances que lui consentait le trésor.

L'augmentation réelle de la dette au montant de \$39,724,000 durant la période de 1939 à 1944 s'explique d'une part par l'augmentation, au

montant de \$33,393,000 de la dette consolidée nette et d'autre part par l'augmentation, au montant de \$6,331,000 des autres éléments du passif. L'augmentation de \$33,393,000 s'établit de la façon suivante:

	8 novembre 1939	31 août 1944
Dette consolidée.....	\$ 320,576,000	\$ 385,481,000
Moins: fonds d'amortissement.....	29,666,000	61,178,000
	<hr/>	<hr/>
	290,910,000	324,303,000
Augmentation.....	33,393,000	
	<hr/>	<hr/>
	\$ 324,303,000	\$ 324,303,000
	<hr/>	<hr/>

La dette consolidée, soit les obligations en cours, est passée du 8 novembre 1939 au 31 août 1944, de \$320,576,000 à \$385,481,000, ce qui représente une augmentation de \$64,905,000, tandis que, pour la même période, les fonds d'amortissement passaient de \$29,666,000 à \$61,178,000, soit une augmentation de \$31,512,000. Nous avons donc un exemple frappant qui illustre bien qu'à une augmentation des fonds d'amortissement ne correspond pas nécessairement une diminution de la dette.

La diminution de la dette nette durant notre première année d'administration, est une diminution substantielle, puisqu'au 31 mars 1946, ladite réduction s'élèvera à au moins \$8,282,000. Cette diminution peut s'établir de la façon suivante:

Dette nette au 31 mars 1945....	\$ 308,242,000
Dette nette probable au 31 mars 1946.....	299,960,000
	<hr/>
DIMINUTION.....	\$ 8,282,000
	<hr/>

Cette diminution peut être analysée de la manière suivante:

Montant versé aux fonds d'amortissement durant l'année 1945-46.....	5,753,000
Surplus anticipé pour 1945-46..	1,751,000
Autres éléments diminuant la dette nette.....	778,000
	<hr/>
Diminution de la dette nette....	\$ 8,282,000
	<hr/>

Pour donner une idée plus complète de l'amélioration de la situation financière de la province depuis notre arrivée au pouvoir, je vous réfère au tableau no 3 qui établit une comparaison entre la dette nette au 31 août 1944, au 31 mars 1945 et au 28 février 1946.

**Tableau No 3**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COM ARAISON DE LA DETTE NETTE AU**

<i>(en mille dollars)</i>	31 août 1944 (D'après rapport Courtois)	31 mars 1945 (D'après Comptes publics)	28 février 1946 (D'après état mensuel du Trésor)
<b>Dettes consolidées</b> .....	\$ 385,481	\$ 406,781	\$ 413,511
<i>Moins: fonds d'amortissement</i> .....	61,178	78,419	70,295
	<b>\$ 324,303</b>	<b>\$ 328,362</b>	<b>\$ 343,216</b>
<b>Dettes flottantes:</b>			
Bons du trésor.....	35,250	31,200	7,000
Comptes à payer.....	7,727	7,372	3,243
Soutiré de banque.....	2,010	(—) 731	2,737
Fidécummiss et dépôts.....	7,469	6,878	6,546
Intérêt couru sur dette.....	3,067	3,191	3,094
	<b>\$ 55,523</b>	<b>\$ 47,910</b>	<b>\$ 22,620</b>
<b>Revenu différé</b> .....	<b>\$ 35</b>	<b>\$ 4,519</b>	<b>\$ 991</b>
<b>Total du passif direct</b> .....	<b>\$ 379,861</b>	<b>\$ 380,791</b>	<b>\$ 366,827</b>
<b>Actif:</b>			
Comptes à recevoir moins réserve.....	16,636	12,271	12,933
Comm. des Liqueurs.....	6,621	5,249	5,420
Office du crédit agricole—net.....	38,150	37,930	37,475
Avance, raffinerie de sucre.....	1,600	.....	.....
	<b>63,007</b>	<b>55,450</b>	<b>55,828</b>
Puissance du Canada.....	2,359	2,329	2,329
Esc. sur obligations et solde B. C. N.....	14,770	14,770	14,455
<b>Total de l'actif</b> .....	<b>\$ 80,136</b>	<b>\$ 72,549</b>	<b>\$ 72,612</b>
<b>Dettes nettes</b> .....	<b>299,725</b>	<b>308,242</b>	<b>294,215</b>
	<b>\$ 379,861</b>	<b>\$ 380,791</b>	<b>\$ 366,827</b>

**SOMMAIRE**

<b>Dettes consolidées nettes</b> .....	<b>\$ 324,303</b>	<b>\$ 328,362</b>	<b>\$ 343,216</b>
<b>Dettes flottantes</b> .....	<b>55,523</b>	<b>47,910</b>	<b>22,620</b>
<b>Revenu différé</b> .....	<b>35</b>	<b>4,519</b>	<b>991</b>
<b>Total du passif direct</b> .....	<b>\$ 379,861</b>	<b>\$ 380,791</b>	<b>\$ 366,827</b>
<i>Moins: Actif</i> .....	<b>80,136</b>	<b>72,549</b>	<b>72,612</b>
<b>Dettes nettes</b> .....	<b>\$ 299,725</b>	<b>\$ 308,242</b>	<b>\$ 294,215</b>
<b>Aug. (+) ou dim. (-) durant période</b> .....	—	<b>\$(+) 8,517</b>	<b>\$(-) 14,027 (1)</b>

(1) Cette diminution sera réduite à \$8,282,000, après les opérations de mars 1946 qui ont été prises en considération dans l'établissement du surplus probable de \$1,751,000 pour 1945-46.

Cette comparaison prouve que la dette flottante a diminué depuis le 31 août 1944 de \$55,523,000 à \$22,620,000, soit une réduction de près de \$33,000,000; c'est ainsi que les bons du trésor qui constituent l'un des éléments de la dette flottante ont été réduits de \$35,250,000 à \$7,000,000 au 28 février 1946.

Par contre, la dette consolidée nette n'a été augmentée que d'une somme d'environ \$19,000,000.

Permettez-moi de rappeler ici l'une des nombreuses initiatives de la première administration de l'Union Nationale, soit les changements apportés à la présentation des *Comptes publics* de la province, dès l'année 1936. Avant cette date, tous s'en rappellent, les *Comptes publics* ne donnaient pas une idée exacte de la situation financière de la province. L'Union Nationale a pris les mesures nécessaires pour corriger cette présentation. Jusqu'en 1936, on ne pouvait se fier aux surplus ou aux déficits annoncés dans les *Comptes publics*, vu que les dépenses imputables au capital et les autres dépenses qui pouvaient se couvrir par l'emprunt, comme le chômage et certaines lois de colonisation n'apparaissaient ni au budget, ni dans les états d'opérations. En 1930, la dette consolidée nette et les bons du trésor se chiffraient à \$57,022,526.84. En 1931, ces éléments s'élevaient à \$60,418,037.55, soit une augmentation de dette au montant de \$3,395,510.71, et pourtant, les *Comptes publics* annonçaient un surplus d'opérations de \$776,775.67. Si nous examinons le montant de la dette consolidée nette et des bons du trésor pour chacune des années 1930 à 1936, nous constatons que pendant cette période ces éléments de la dette totale ont augmenté de \$100,196,088.10, alors que les *Comptes publics* de la province indiquaient un déficit pour la même période de \$19,105,725.79 seulement.

Durant cette période de 1930 à 1936, la dette consolidée nette et les bons du trésor avaient donc augmenté de plus de \$81,000,000 de plus que ne l'indiquaient les chiffres officiels publiés par le gouvernement pour ses opérations.

	DETTE CONSOLIDÉE NETTE ET BONS DU TRÉSOR	SURPLUS OU DÉFICITS ANNONCÉS DANS LES COMPTES PUBLICS
1930.....	\$ 57,022,526.84	—
1931.....	60,418,037.55	S. 776,775.67
1932.....	76,860,821.54	D. 584,708.61
1933.....	96,586,142.28	D. 6,840,907.96
1934.....	111,488,337.57	D. 5,594,473.48
1935.....	132,935,749.89	D. 4,939,235.91
1936.....	157,218,614.94	D. 1,923,175.50
		<b>\$ 19,105,725.79</b>

L'Union Nationale a eu le souci de prendre les mesures nécessaires pour que les états financiers contenus dans les *Comptes publics* donnent les chiffres réels des opérations du gouvernement.

### 3°. — Le marché des obligations de la province

La saine administration financière de l'Union Nationale a eu comme troisième conséquence de donner un essor vigoureux aux valeurs de la province de Québec sur le marché des obligations. Le coût de nos emprunts diminue sans cesse, alors que la cotation de nos obligations augmente d'une façon continue depuis le 31 août 1944. Certaines obligations ont même gagné huit points. La cotation de l'emprunt qui arrive à échéance le 2 janvier 1963 était de 114 points, au 31 août 1944, alors qu'elle est aujourd'hui de 122 points, soit une augmentation de huit points. Tous les emprunts, sans exception, se traitent actuellement à des prix sensiblement supérieurs à ceux du 31 août 1944, ainsi que l'établit le tableau ci-après :

#### COURS DES OBLIGATIONS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Taux	Échéance	Rachetable	31 août 1944	28 fév. 1945	31 août 1945	23 fév. 1946	23 mars 1946	Augmentation nette
3	1 nov. 1947	P.R.	100 $\frac{3}{4}$	101 $\frac{3}{4}$	102 $\frac{1}{8}$	102 $\frac{1}{2}$	102	1 $\frac{1}{4}$
3 $\frac{1}{4}$	1 mars 1948	P.R.	101 $\frac{1}{4}$	102	102 $\frac{3}{8}$	102 $\frac{7}{8}$	102 $\frac{7}{8}$	1 $\frac{5}{8}$
3 $\frac{1}{2}$	15 août 1948	P.R.	102	103	103 $\frac{1}{2}$	104	104	2
3 $\frac{3}{4}$	1 juil. 1949	P.R.	100 $\frac{3}{4}$	102 $\frac{1}{4}$	102 $\frac{7}{8}$	104 $\frac{1}{8}$	104 $\frac{1}{4}$	3 $\frac{1}{2}$
3 $\frac{3}{4}$	1 fév. 1951	1950	102 $\frac{3}{4}$	103 $\frac{1}{4}$	104	106 $\frac{1}{2}$	106 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{3}{4}$
3	1 nov. 1951	P.R.	100	101	101 $\frac{1}{4}$	105	105	5
3 $\frac{1}{4}$	1 juin 1952	P.R.	100 $\frac{3}{4}$	101 $\frac{1}{2}$	101 $\frac{3}{4}$	106 $\frac{3}{8}$	106 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{5}{8}$
4	15 nov. 1952	1950	104 $\frac{1}{4}$	105	105 $\frac{1}{4}$	108 $\frac{3}{4}$	108 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{4}$
3 $\frac{1}{2}$	1 oct. 1953	1951	102	103	103	107 $\frac{1}{4}$	107	5
3 $\frac{1}{4}$	15 mars 1954	1951	100 $\frac{3}{4}$	101 $\frac{1}{4}$	101 $\frac{3}{4}$	105 $\frac{1}{2}$	105 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{3}{4}$
3 $\frac{3}{4}$	15 fév. 1955	1952	103 $\frac{1}{2}$	104 $\frac{1}{2}$	104 $\frac{5}{8}$	108 $\frac{7}{8}$	108 $\frac{3}{4}$	5 $\frac{1}{4}$
3	15 juin 1955	1953	99	99 $\frac{1}{2}$	99 $\frac{7}{8}$	104 $\frac{1}{2}$	104 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$
4	1 fév. 1956	1954	105 $\frac{1}{4}$	106 $\frac{1}{2}$	106 $\frac{3}{8}$	110 $\frac{3}{4}$	110	4 $\frac{3}{4}$
3	15 juil. 1956	1954	99	99 $\frac{1}{2}$	99 $\frac{3}{4}$	104 $\frac{1}{4}$	104 $\frac{1}{4}$	5 $\frac{1}{4}$
3 $\frac{1}{2}$	1 juil. 1957	1955	102 $\frac{1}{4}$	103	103 $\frac{1}{2}$	107 $\frac{3}{8}$	107 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{8}$
3 $\frac{1}{2}$	1 sept. 1957	1955	102 $\frac{1}{4}$	103	103 $\frac{1}{2}$	107 $\frac{1}{2}$	107 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{4}$
4 $\frac{1}{4}$	1 août 1958	P.R.	109	110 $\frac{3}{4}$	111	115 $\frac{3}{4}$	115 $\frac{3}{4}$	6 $\frac{3}{4}$
3 $\frac{1}{2}$	15 mars 1959	1954	102 $\frac{1}{4}$	103	103 $\frac{1}{4}$	107 $\frac{1}{4}$	106 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{1}{2}$
3	1 nov. 1959	1957	...	99 $\frac{1}{8}$	99 $\frac{5}{8}$	103 $\frac{3}{4}$	104 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{3}{8}$
3 $\frac{1}{2}$	1 fév. 1960	1958	102 $\frac{1}{2}$	103 $\frac{1}{4}$	103 $\frac{3}{8}$	107 $\frac{5}{8}$	107 $\frac{3}{8}$	5 $\frac{1}{8}$
3	1 juil. 1960	1958	...	...	99 $\frac{3}{8}$	103 $\frac{3}{4}$	104 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{4}$
4 $\frac{1}{2}$	2 janv. 1963	P.R.	114	116	116	122	122	8

(a).—P.R.—pas rachetable.

De plus, au cours de l'année 1945-46, les obligations de la province de Québec ont été fort recherchées dans les autres provinces, non seulement de la part des institutions financières importantes, mais aussi de la part des petits épargnants. C'est une conséquence de l'excellent crédit de la province, et la revue *Standard & Poor's* du 5 janvier dernier nous en donne une preuve éclatante. Cette revue, comme on le sait, fait autorité chez tous les courtiers, tant du Canada que des États-Unis. Des milliers d'exemplaires sont distribués partout dans l'Amérique du Nord. Dans un article sur les obligations provinciales canadiennes, cette revue place les obligations de la province de Québec parmi les valeurs de première classe (High Grade Category). C'était la première fois depuis 1940, c'est-à-dire depuis que l'Union Nationale avait laissé le pouvoir, que les obligations de la province de Québec obtenaient cette distinction sur le marché des valeurs.

Ce crédit excellent de notre province continuera de s'améliorer, car le gouvernement ne prévoit pas, à moins de changements dans les conditions actuelles, d'avoir à emprunter au cours de la prochaine année financière.

D'ailleurs, une comparaison des emprunts effectués sous l'administration libérale, de 1939 à 1944, avec ceux de l'Union Nationale, depuis son arrivée au pouvoir, révèle une diminution sensible dans le coût de ces emprunts pour la province. Ainsi, si nous comparons les deux emprunts d'une durée de quinze ans effectués par le gouvernement libéral, le 1er juillet 1942 et le 1er septembre de la même année, avec le dernier emprunt de l'Union Nationale, en date du 1er février 1946, pour une durée à peu près semblable, soit seize ans, nous constatons que le coût annuel des premiers s'élève à 3.68, tandis que celui de l'Union Nationale se chiffre à 3.04, ce qui indique une différence annuelle de 0.64 pour la province. Voici le détail de ces emprunts:

DATE D'ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE	NOMBRE D'ANNÉES	VALEUR AU PAIR	COÛT RÉEL
1er juil. 1942	1er juil. 1957	15	9,800,000	3.68%
1er sept. 1942	1er sept. 1957	15	9,725,000	3.68%
1er fév. 1946	1er fév. 1962	16	15,000,000	3.04%

Sur un montant de \$15,000,000, l'Union Nationale économise donc, comparativement aux emprunts effectués par l'administration libérale, un montant de \$96,000 par année. Pour une période de seize ans, cette économie s'élève à \$1,536,000.

Toutefois, le gouvernement actuel aurait sans doute pu obtenir des conditions d'emprunts plus favorables, s'il n'avait hérité, au 31 août 1944, d'une dette flottante de \$55,523,000 qui a paralysé jusqu'à un certain point, nos moyens d'action.

A l'heure actuelle, nous avons réussi, au moyen d'une politique saine et prévoyante, à nous libérer d'une partie de cette énorme dette flottante. Incidemment, cette dette flottante aurait été, au 31 mars 1945, de \$73,880,000, s'il n'y avait pas eu d'emprunt, du 1er septembre 1944 au 31 mars 1945.

Dette flottante au 31 mars 1945 (tableau no 3)	\$ 47,910,000	
Emprunts au Canada du 1er septembre 1944 au 31 mars 1945:		
1er nov. 1944	\$ 22,970,000	
15 mars 1945	3,000,000	25,970,000
		<hr/>
		\$ 73,880,000
		=====

Ce montant est sensiblement le même que celui prévu dans le rapport Courtois.

En ce qui concerne l'année 1945-46, les deux emprunts effectués durant cette période ont uniquement servi à renouveler des emprunts arrivés à échéance ou à consolider des bons du trésor laissés par l'administration précédente; en d'autres termes, le gouvernement actuel n'a pas utilisé l'emprunt pour le paiement de ses dépenses. Le premier de ces emprunts, au montant de \$15,000,000 pour une durée de quinze ans, remonte au 1er juillet 1945 et coûte à la province 3.12%. Le second, pour un montant analogue, mais pour une durée de seize ans, porte la date du 1er février 1946 et coûte 3.04%. Ces conditions sont les plus favorables dans l'histoire de la province.

Le gouvernement a ainsi profité de la prospérité actuelle pour obtenir de meilleures conditions d'emprunt et pour diminuer d'autant le coût du service de sa dette.

J'ai été extrêmement surpris de relire ces jours derniers une déclaration faite par l'ancien trésorier dans le discours sur le budget qu'il prononçait devant l'Assemblée législative, le 24 février 1944:

“Le marché des obligations de la province de Québec qui, disait-il, il y a cinq ans, était saturé d'émissions à court terme, en est maintenant largement dégagé.”

En d'autres termes, l'ancienne administration reprochait à l'Union Nationale d'avoir effectué des emprunts à court terme. Nous étions en mesure d'espérer que les conditions du marché deviendraient plus favorables

et que nous pourrions, un jour, remplacer ces obligations par d'autres obligations obtenues à de meilleures conditions. L'ancienne administration fournit là une preuve de son imprévoyance, puisqu'un de ses membres se vantait, il y a deux ans, d'avoir débarrassé la province de cette série d'émissions à court terme. Si ces emprunts pouvaient être renouvelés à l'heure actuelle, nous obtiendrions, j'en suis fermement convaincu, des conditions beaucoup plus favorables que celles obtenues par l'ancienne administration.

En terminant ces commentaires, rappelons que le 2 mars 1925, le gouvernement de la province de Québec avait lancé sur le marché de New York un emprunt de \$15,000,000 à 4½%. L'échéance de cet emprunt était fixée au 2 mars 1950. L'Union Nationale a remplacé cet emprunt par un emprunt au même montant au taux de 2%, qui porte la date du 1er mars 1945 et dont l'échéance est fixée au 1er mars 1950. En vertu du système en vigueur aux États-Unis, les fonds nécessaires pour racheter ces obligations, le 1er mai 1945, devaient être disponibles dès la première publication des avis de rachat, soit le 1er mars 1945. Certains députés de l'Opposition prétendirent, au cours de la dernière session, que le gouvernement serait obligé de payer double intérêt du mois de mars au mois de mai. Cependant, de sages dispositions avaient été prises pour placer la somme nécessaire, soit capital et intérêts au montant de \$15,112,257.95, en achetant des "Certificates of Indebtedness" émis par le gouvernement fédéral américain que la First Boston Corporation s'était engagée à nous racheter à un cours fixe, le 30 avril. Cette opération s'est traduite par un profit net de \$19,170.09. En rachetant cet emprunt par anticipation, la province a réalisé une économie nette de \$1,713,690.19. En d'autres termes, au lieu de payer un double intérêt, nous avons épargné près de \$2,000,000 aux contribuables de cette province.

### III

#### CONSIDÉRATIONS SUR LE BUDGET 1946-47

Les prévisions budgétaires pour l'année 1946-47 s'élèvent à \$107,965,650.

Il est permis de croire que les revenus de la prochaine année se maintiendront à peu près au même niveau que ceux de l'année actuelle, soit à la somme de \$108,315,000. Les dépenses ordinaires sont évaluées à la somme de \$99,895,650, ce qui indique un surplus de \$8,419,350 sur le compte ordinaire. Le gouvernement pourra payer à même ce surplus des dépenses attribuables au capital pour un montant de \$8,070,000, ce qui laissera un surplus global au montant de \$349,350, ainsi que l'indiquent les tableaux 4 et 5 ci-joints.

PROVINCE DE QUÉBEC

**REVENUS PROBABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1946-47**

**REVENUS ORDINAIRES:**

**Provenant de taxes:**

Trésor, Bureau du Revenu:		
Loi des véhicules-automobiles.....	8,200,000 00	
Taxe sur la gazoline.....	13,300,000 00	
Droits sur les successions.....	7,000,000 00	
Taxes sur les corporations.....	15,710,000 00	
Taxes sur transferts de valeurs.....	600,000 00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.....	355,000 00	
Impôt sur le revenu.....	2,490,000 00	
Taxe de vente.....	14,800,000 00	
Taxe sur le tabac.....	5,250,000 00	
Autres taxes.....	39,000 00	
	<hr/>	67,744,000 00
Trésor, Bureau des Assurances.....		128,000 00
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits.....	5,800,000 00	
Secrétariat de la province.....	110,000 00	
Travaux publics.....	40,000 00	
Travail.....	125,000 00	
Chasse.....	30,000 00	
Procureur général.....	76,000 00	74,053,000 00

**Provenant d'autres sources:**

Subside de la Puissance du Canada (basé sur la population).....		2,739,000 00
Intérêts:		
Placements de fonds d'amortissement.....	2,000,000 00	
Divers comptes.....	338,000 00	2,338,000 00
	<hr/>	
Commission des liqueurs de Québec:		
Compte de commerce.....	15,700,000 00	
Moins: Subvention à l'Assistance publique.....	1,000,000 00	14,700,000 00
	<hr/>	
Richesses naturelles:		
Terres et forêts.....	7,414,000 00	
Ressources Hydrauliques.....	1,879,000 00	
Mines.....	1,717,000 00	
Chasse.....	563,000 00	
Pêcheries.....	100,000 00	
Colonisation.....	101,000 00	11,774,000 00
	<hr/>	
Honoraires, divers départements.....		874,000 00
Amendes, etc., divers départements.....		267,000 00
Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions.....		950,000 00
Divers, différents départements.....		620,000 00
	<hr/>	108,315,000 00

PROVINCE DE QUÉBEC

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ORDINAIRES ET EN  
IMMOBILISATIONS**

Pour l'exercice financier 1946-47

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	207,500 00	207,500 00	—
Agriculture.....	7,601,000 00	7,551,000 00	50,000 00
Bureau de reconstruction économique....	8,400 00	8,400 00	—
Chasse.....	748,600 00	675,600 00	73,000 00
Colonisation.....	5,333,300 00	5,333,300 00	—
Conseil Exécutif.....	3,378,000 00	3,378,000 00	—
Industrie et Commerce.....	950,000 00	950,000 00	—
Instruction publique.....	9,425,450 00	9,425,450 00	—
Législation.....	766,500 00	766,500 00	—
Mines.....	1,308,500 00	708,500 00	600,000 00
Pêcheries.....	830,000 00	655,000 00	175,000 00
Procureur général.....	4,500,000 00	4,500,000 00	—
Ressources hydrauliques.....	1,216,000 00	1,016,000 00	200,000 00
Santé et Bien-Être Social.....	9,650,000 00	9,575,000 00	75,000 00
Secrétariat de la Province.....	5,061,000 00	5,050,000 00	11,000 00
Terres et Forêts.....	3,131,500 00	3,115,500 00	16,000 00
Travail.....	9,400,200 00	9,400,200 00	—
Travaux publics.....	7,625,000 00	5,755,000 00	1,870,000 00
Trésor.....	3,842,400 00	3,842,400 00	—
Voirie.....	15,944,000 00	10,944,000 00	5,000,000 00
	<u>\$ 90,927,350 00</u>	<u>\$ 82,857,350 00</u>	<u>\$ 8,070,000 00</u>
Service de la dette publique.....	<u>17,038,300 00</u>	<u>17,038,300 00</u>	

**SOMMAIRE**

Revenus.....		\$ 108,315,000 00
Dépenses:		
Ordinaires.....	82,857,350 00	
Service de la dette publique.....	17,038,300 00	
	<u>99,895,650 00</u>	
Compte "Immobilisations".....	8,070,000 00	107,965,650 00
Surplus global.....		<u>\$ 349,350 00</u>

Je lisais l'autre jour, dans le *New York Times*, un article destiné à démontrer que le seul moyen efficace pour les gouvernements de combattre l'inflation, consistait à équilibrer leur budget. Les budgets déficitaires auraient donc pour effet de contribuer à l'inflation. Le gouvernement de la province se trouve ainsi à faire sa modeste part pour combattre l'inflation en soldant toutes ses dépenses, à même ses revenus.

Par ailleurs, le total des dépenses prévues pour la prochaine année est sensiblement égal au montant des dépenses probables de l'année qui se terminera le 31 mars 1946. Cependant, les crédits demandés sont plus considérables que ceux inscrits dans le dernier budget, en raison des besoins nouveaux et de ceux qui se sont accumulés durant la période de guerre. Les crédits de presque tous les départements ont dû être augmentés. Ils sont, cependant, dans bien des cas, inférieurs aux besoins réels.

L'année financière 1946-47 sera la dernière régie par l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en 1942. Cette entente, on le sait, avait pour effet de geler les principales sources de revenus des provinces et comme tous ignorent quel sera le résultat des pourparlers qui se poursuivent actuellement entre les provinces et le gouvernement fédéral, il est bien difficile à l'heure actuelle, de se rendre compte des répercussions que les travaux de la conférence pourraient avoir sur les finances des provinces. Il faut, pour le moment, s'en tenir à deux faits incontestables. Premièrement, nous vivons pour la dernière année sous le régime de l'entente de 1942 et deuxièmement, nous avons à faire face à des besoins nombreux, besoins comprimés à la fois par la guerre et par l'administration précédente.

Le gouvernement de l'Union Nationale est certainement très heureux d'annoncer qu'aucune nouvelle taxe ne sera imposée, cette année, sauf peut-être les contributions qui pourraient devenir nécessaires et spécifiquement attribuées au règlement financier des questions scolaires et au dégrèvement de la petite propriété. Je dois dire, de plus, qu'au cours de la prochaine année financière, le gouvernement remboursera à même le fonds d'amortissement, un emprunt de 1916 au montant de \$2,500,000, dont l'échéance est fixée au 1er juin 1946 et qui porte intérêt à 4½%.

Une analyse sommaire du budget nous permet de constater les faits suivants:

Les crédits de la colonisation ont été augmentés. Le gouvernement espère par là commencer la réalisation d'un programme d'après-guerre en ouvrant à la colonisation des régions susceptibles d'aider à l'établissement des fils de cultivateurs.

Les crédits de la voirie au montant de \$15,944,000 ont été réduits à leur strict minimum. Il est toutefois entendu que comme par le passé, les dépenses imputables au capital, dans la mesure où elles sont autorisées par des lois, sont susceptibles d'être utilisées dans la mesure où de nouveaux revenus deviendraient disponibles.

Je dois signaler, en particulier, que le gouvernement se propose, cette année, de parachever la route Montréal-Mont-Laurier-Senneterre. La route Mont-Laurier-Senneterre avait été terminée en 1940. Elle était destinée à mettre en communication le marché de Montréal avec les régions de l'Abitibi et du Témiscamingue. Le gouvernement libéral négligea de poursuivre l'exécution du projet et la partie qui sépare Mont-Laurier de Saint-Jérôme ne fut pas complétée. Cette partie de la route était sinueuse et extrêmement dangereuse. Au cours de la dernière année, le ministère de la voirie a repris les travaux commencés par l'Union Nationale en 1939, abandonnés en 1940, et avant longtemps, la région de Montréal sera reliée aux régions de l'Abitibi et du Témiscamingue par une route de premier ordre.

Le ministère de la voirie continuera également, cette année, les travaux de reconstruction du chemin de ceinture de la Gaspésie. Ces travaux ont été commencés l'an dernier. Ils constituent, en même temps qu'une amélioration considérable dans les moyens de communication pour cette région, un effort de la part du gouvernement provincial dans le but d'attirer les touristes vers cette partie très pittoresque de notre province. C'est dans le même but que le gouvernement exécute actuellement des travaux qui permettront de diminuer de 35 milles environ, la distance entre Québec et Chicoutimi. Cette région a été particulièrement négligée, dans le passé, dans le domaine des communications et une nouvelle route est devenue nécessaire à son développement économique.

Les remarques que nous avons faites en marge des crédits accordés au ministère de la voirie pourraient être reprises dans le domaine des travaux publics où il nous faudrait dépenser beaucoup plus pour rencontrer les besoins réels. De nombreux ponts devraient être reconstruits parce que plusieurs présentent des dangers pour la circulation. En plus, l'espace réservé à l'administration provinciale dans les édifices publics est depuis nombre d'années insuffisant, et jusqu'à ce qu'il dispose de fonds pour la construction de nouveaux bâtiments, le gouvernement se voit dans l'obligation de louer des bureaux, afin d'abriter ses services administratifs.

Ai-je besoin de dire jusqu'à quel point le gouvernement s'intéresse aux traitements de ses collaborateurs les plus proches, les employés civils. Cette question avait reçu une tentative de solution camouflée de la part du gouvernement précédent, à la veille des élections. Le gouvernement de l'Union Nationale se fera un devoir d'y trouver une solution permanente. Afin de pouvoir donner justice à tous, le gouvernement a confié à un comité spécial la tâche de reclassifier les employés civils. En formant ce comité et en nommant le président de l'association des fonctionnaires, membre du comité de reclassification, le gouvernement a reconnu le droit d'association de ces derniers.

Un examen des prévisions budgétaires permettra de constater qu'un crédit spécial de \$1,350,000 est prévu pour les traitements des fonctionnaires, en plus des crédits réguliers.

Le gouvernement a fait cette année la part encore plus large en faveur du développement de l'enseignement universitaire, afin de donner aux étudiants de notre province des chances plus considérables d'avancement dans les carrières scientifiques. C'est ainsi qu'a été porté de \$75,000 à \$90,000 le crédit pour l'encouragement à l'établissement de médecins dans les campagnes dépourvues de services médicaux et que d'autre part un crédit de \$40,000 est inscrit pour la première fois dans le présent budget pour la création d'une école d'hygiène à l'Université de Montréal. Par ailleurs, en vertu d'une loi adoptée au cours de la présente session, le gouvernement versera à l'Université Laval, durant dix ans, un octroi annuel de \$60,000, afin de l'aider dans la construction d'un édifice destiné à loger la faculté d'arpentage et de génie forestier. L'industrie du papier est l'une des plus importantes de notre province. Le gouvernement est heureux de collaborer avec les autorités universitaires de façon à permettre à la jeunesse de notre province d'occuper les postes de commande dans cette industrie et d'acquérir la compétence afin d'activer de toutes façons les méthodes scientifiques de conservation de nos forêts.

La restauration des finances de la province nous permet d'envisager avec plus d'assurance les problèmes de l'après-guerre. Les membres de la Chambre savent que certaines lois spéciales ont été votées pour la voirie, pour la colonisation, pour les traverses à niveau, etc. Dans la mesure où l'urgente nécessité s'en fera sentir et où des fonds deviendront disponibles, ces différentes lois pourront être progressivement mises en application.

Me permettez-vous d'attirer votre attention sur certains problèmes qui peuvent affecter, de près ou de loin, le crédit de la province, et auxquels le gouvernement de l'Union Nationale espère trouver une solution juste et équitable.

Il y a d'abord le problème de l'expropriation de la Montreal Light Heat & Power. Un comité d'arbitrage est actuellement à l'œuvre par suite de la loi adoptée lors de la dernière session, afin de faire enquête sur la valeur de cette entreprise. Trois arbitres ont été nommés: l'un par les actionnaires, un autre par l'Hydro-Québec et un troisième par le magistrat en chef de la province. Le choix de ces arbitres a été favorablement accueilli de toutes parts. Il y a lieu de s'attendre à ce qu'ils rendent justice à tous les intéressés.

Le gouvernement a aussi porté une attention particulière à la solution du problème financier des commissions scolaires. La commission Fortier, nommée en vertu d'une loi votée à la dernière session, a présenté au gouvernement un rapport qui contient de très intéressantes suggestions. Après l'avoir étudié, le Premier Ministre a fait appel à tous les corps publics intéressés et leur a demandé de faire connaître leurs vues sur ce sujet d'une importance capitale. Plusieurs mémoires ont été soumis et le gouvernement se réjouit de cette collaboration. Les auteurs de ces mémoires ont droit à toutes nos félicitations pour le sens du devoir public dont ils ont fait preuve. Je tiens à noter particulièrement les mémoires soumis par

les Chambres de commerce de Montréal, le Board of Trade de Montréal et l'Association des Manufacturiers Canadiens. Ainsi que l'a promis le Premier Ministre de la province, ce problème recevra dès la présente session, une solution qui sera de nature, à mon humble avis, à donner satisfaction aux parties intéressées.

L'Union Nationale a accordé une attention particulière aux problèmes auxquels doivent faire face la classe agricole et la classe ouvrière. Le gouvernement donnera, cette année, une impulsion vigoureuse à sa politique d'électrification rurale et accentuera les travaux de drainage entrepris dans les différentes parties de la province. Il a mis à la disposition des cultivateurs un montant additionnel de \$5,000,000 que pourra utiliser l'Office du crédit agricole et il continuera le développement de la voirie rurale.

Au cours de l'année 1945, les demandes d'emprunts à l'Office du crédit agricole ont augmenté jusqu'à concurrence de 27% sur celles de 1944. Je crois que nous devons en conclure que la classe agricole accorde une confiance particulière au gouvernement de l'Union Nationale. Cette loi du crédit agricole demeurera dans nos statuts comme l'une des initiatives les plus fécondes du premier gouvernement de l'Union Nationale. Nos adversaires, de 1936 à 1939, avaient déclaré que le prêt agricole serait une source de pertes considérables pour la province. Je suis heureux aujourd'hui d'affirmer comme trésorier de la province, que sur un montant total d'avances de \$49,350,000 les cultivateurs ont remboursé à l'heure actuelle une somme de \$12,025,000, et sur ce montant, ils ont payé d'avance, sans y être obligés une somme de l'ordre de \$6,800,000 de plus que les versements échus. Dans aucun état américain, dans aucune province du pays, les cultivateurs ne se sont montrés plus fidèles à leurs engagements que dans la province de Québec. Il ne faut pas oublier de mentionner que sur les prêts faits aux cultivateurs par cet Office, durant la période de 1936 à 1939, une somme de \$618,128.95 a été consacrée par les cultivateurs au paiement de leurs arriérés de taxes municipales, scolaires et de répartitions de fabrique. Le prêt agricole a donc contribué en plus de garder sur les terres un grand nombre de cultivateurs, à restaurer les finances d'un bon nombre de corporations scolaires et municipales, dans une période difficile. On sera peut-être curieux de connaître quel est, sur la somme prêtée jusqu'ici aux cultivateurs, le montant des pertes subies par la province. Ces pertes, depuis neuf ans, en capital et intérêts, s'élèvent à la somme de \$511.88 soit environ .001 de 1% de ses avances. Pendant la même période, l'Office a consenti 4,874 prêts à de jeunes cultivateurs désireux de s'établir. Ces résultats nous justifient, de continuer la politique inaugurée en 1936. Ils nous justifient également de la confiance que nous avons placée dans la classe agricole de notre province et ils autorisent, nous l'espérons, la classe agricole à avoir confiance dans le gouvernement de l'Union Nationale, qui cherche à comprendre leurs problèmes aussi bien qu'à lui être utile dans tous les domaines.

Le gouvernement de l'Union Nationale voue une attention particulière à l'exploitation des richesses naturelles de notre province qui sont la propriété commune de tous ses citoyens. C'est pourquoi, après avoir pris des mesures pour assurer le parachèvement du chemin conduisant de St-Félicien, dans le comté de Roberval, jusqu'au lac Doré, dans la région de Chibougamou, et contribué au progrès du développement des gisements miniers considérables qui s'y trouvent, il a conclu une entente avec la Hollinger North Shore Exploration pour assurer l'exploitation des mines de fer du Nouveau-Québec. L'Opposition, dans son ardeur à dénoncer ce projet, veut faire oublier ses négligences et ses omissions.

Honoré Mercier, s'il faut en croire Rumilly, pensait déjà, il y a soixante ans, au développement du Nouveau-Québec et du Labrador. Il essaya même d'intéresser un syndicat de Londres à la construction d'un chemin de fer trans-labradorien. Les membres de ce syndicat étaient prêts à un moment donné à dépenser \$50,000,000 pour la réalisation du projet, moyennant des concessions considérables de la part de la province. Le projet actuel permet au gouvernement d'aider les nôtres à se lancer à la conquête du Nouveau-Québec à des conditions très favorables au peuple. Le gouvernement espère par là ouvrir à la civilisation une vaste région encore inexplorée, assurer des positions lucratives à nos diplômés d'universités, procurer un travail rémunérateur à la main-d'œuvre inoccupée de nos grandes villes et il croit que demain une ville importante surgira dans la vallée de la rivière Moisie et qu'un port nouveau s'ajoutera à la longue liste de ceux qui sont déjà échelonnés le long du St-Laurent. La construction par la compagnie d'un chemin de fer aboutissant à la rive nord du fleuve St-Laurent, à peu près vis-à-vis Ste-Anne des Monts, accentuera davantage le développement économique de la Gaspésie.

Je désire rappeler ici qu'au cours de la session de 1943, le chef de l'Union Nationale avait fait observer qu'il devait être relativement facile pour le gouvernement fédéral de s'entendre au sujet du Labrador, avec la Grande Bretagne.

Les territoires cédés à Terre-Neuve en vertu du jugement de 1927 représentent environ le sixième du territoire complet de la province de Québec.

Le gouvernement fédéral a déjà refusé d'acheter le territoire du Labrador pour un montant de \$15,000,000. Ce montant ne représente toutefois que le 1/300 des montants donnés en cadeaux à des pays étrangers. En d'autres termes, en disposant des sommes données en cadeaux pour le bénéfice du peuple canadien, nous aurions pu acheter le Labrador plus de trois cents fois.

Ce territoire du Labrador, propriété de Terre-Neuve, renferme de vastes forêts, de nombreuses chutes d'eau qui ajouteraient encore au potentiel hydro-électrique de notre province. Les chutes de la rivière Hamilton pourraient assurer le développement d'un pouvoir électrique supérieur à celui que procurent les chutes Niagara. La rivière Hamilton pourrait

permettre la construction d'une usine d'énergie électrique plus puissante que celle de Shipshaw. Le Labrador enfin, renferme de riches gisements miniers et les développements que se propose de faire la Hollinger North Shore Exploration permettront l'exploitation de la première mine de fer dans la province. D'ailleurs, les géologues semblent d'avis que le minerai de fer du Labrador et du Nouveau-Québec est peut-être le plus riche du Canada. Les Canadiens-français n'ont pas le droit de se désintéresser d'un problème dont la solution pourrait contribuer à l'avancement et à l'enrichissement de leur province et de leur pays tout entier.

Au surplus, s'il est sage de songer à la défense du pays, n'est-il pas impérieux de ne pas mettre d'entraves au développement du minerai de fer de Québec quand certains intérêts étrangers se tournent depuis longtemps vers les gisements importants de l'Amérique du Sud.

Il y a place dans notre économie pour l'industrie privée, pour les coopératives, et dans certains cas pour les entreprises étatisées, et chacune de ces catégories d'entreprises doit pouvoir se développer au bénéfice de la société. La doctrine classique de l'État spécifie que l'État doit exercer un contrôle sur les entreprises privées et non se substituer à elles. Je crois de plus que l'État ne peut raisonnablement se lancer dans des entreprises hasardeuses pour y investir des sommes considérables. Les sommes que les gouvernements reçoivent des contribuables sont obtenues dans le but de permettre à l'État d'améliorer les services destinés à assurer le bien de la communauté et non dans le but de se lancer dans des entreprises qui ne sont pas de son domaine.

Le gouvernement de l'Union Nationale n'a pas craint, par exemple dans le domaine de l'électrification rurale, de faire appel aux coopératives, afin de l'aider à résoudre le problème de l'électrification de nos campagnes. Notre politique n'est pas une politique d'exclusivisme; elle sollicite le concours de toutes les bonnes volontés afin de faire de notre province la plus belle et la plus prospère de la Confédération canadienne.

\* \* \*

### **Monsieur l'Orateur,**

J'ai attiré votre attention sur les faits saillants qui ont marqué l'année financière se terminant le 31 mars prochain. Pour cette première année complète de son administration, l'Union Nationale est fière d'annoncer un surplus de \$1,751,000 et une diminution de la dette nette de \$8,282,000, sans que pour cela il ait été nécessaire d'imposer de nouvelles taxes. D'autre part, l'année se termine par une augmentation des dépenses prévues parce qu'il nous incombait de ne pas mettre en péril la réorganisation de la vie économique bouleversée par la guerre. Il ne suffit pas, en effet, de nous réjouir d'une victoire heureuse, mais qui nous paraît précaire dans les circonstances difficiles que nous traversons: il faut d'abord songer à l'avenir de ceux qui chez nous y ont largement participé.

Ces résultats satisfaisants ne sont à la vérité que la conséquence logique de la politique sage et prévoyante de l'Union Nationale. Le Trésorier de la province a pour fonction, je le répète, d'enregistrer les résultats des opérations de l'année. C'est lui qui a pour mission de traduire en chiffres les projets qu'ont mis en œuvre les différents ministères et services de l'administration. Il est donc heureux de rendre hommage à la sagesse du chef de l'Union Nationale, à la sûreté de son jugement, à son indiscutable talent d'administrateur et de lui attribuer la plus grande part du mérite pour l'heureux événement qu'il se réjouit de signaler à la province.

L'année 1946, qui marque pour nous le centenaire de la conquête de notre autonomie financière, remet devant nos yeux trois lourds problèmes financiers légués par l'administration antérieure, soit :

1°.—Celui des dettes des corporations scolaires;

2°.—Le paiement des actionnaires de la Montreal Light Heat & Power, et

3°.—Les problèmes résultant de l'entente signée en 1942 par l'ancien gouvernement et le gouvernement fédéral.

L'Union Nationale s'est attaquée résolument à ces trois problèmes et l'administration provinciale ne sera réellement satisfaite que le jour où sera trouvée une solution juste et équitable.

N'avons-nous pas raison d'affirmer que le plus important des problèmes est encore celui que posent les propositions faites par le gouvernement fédéral aux provinces. La leçon qui se dégage de ce demi-siècle de luttes parlementaires qui a abouti, il y a cent ans, à la conquête de notre autonomie en matière financière, nous aidera certainement à les résoudre. Nous sommes les héritiers d'un passé de résistance et de luttes opiniâtres. Nous voulons conserver intacte la structure de l'œuvre des Pères de la Confédération. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt du Canada, comme de notre province, que le partage des pouvoirs demeure ce qu'il est depuis 1867. Nous croyons que le capital humain a priorité sur le capital monétaire et nous sommes fiers d'établir notre politique sur le respect de la liberté et des droits de chacun des citoyens qui habitent le territoire du Québec.

Il y a actuellement chez ceux qui veulent modifier les relations financières existant entre l'État fédéral et les provinces, tendance à établir une nouvelle division des fonctions de l'État, basée sur l'emprise de plus en plus grande du pouvoir central sur les revenus publics.

Je rappelais, au début de mon discours, la résistance victorieuse des États de l'Australie aux tendances centralisatrices de l'État fédéral. Ne pourrais-je pas ajouter que le maintien des droits des États n'a pas nui à la grandeur et au progrès de la grande république américaine ?

N'est-il pas raisonnable d'espérer que les hommes politiques d'Ottawa n'oublieront pas la doctrine traditionnelle dont le parti libéral s'est longtemps réclamé au cours des dernières cinquante années. On a souventes fois cité la fameuse lettre de Sir Wilfrid Laurier adressée quelques semaines avant sa mort à l'honorable sénateur Léon Mercier Gouin et dans laquelle le vieux chef disait :

“Donner au pouvoir central où se trouvent la majorité de race et la majorité de religion, l'autorité de s'ingérer arbitrairement dans la juridiction attribuée aux provinces, c'est détruire l'indépendance législative des provinces et en faire un leurre et une moquerie. De fait, dans toutes les agitations qui à différentes reprises ont bouleversé notre jeune confédération, la cause unique reste toujours la même: c'est toujours les tentatives du pouvoir central d'empiéter sur les prérogatives provinciales.”

Et le vieil homme d'état terminait sa lettre par cette adjuration :

“Le salut réside dans le maintien intégral de la distribution des pouvoirs tels que définis et établis par la constitution.”

Je dédie modestement l'étude de cet émouvant appel à l'attention de certains journalistes qui se proclament libres quand leur plume semble aimer l'esclavage.

Tout à l'heure, je rappelais le discours magistral d'un ancien ministre des finances libéral, l'honorable M. Fielding, discours prononcé le 25 mars 1907, lors de la discussion d'un amendement apporté à l'Acte de 1867, relativement aux subsides réclamés par les provinces. Lors du même débat, Sir Wilfrid Laurier voulut définir la doctrine du parti libéral et déclara entre autres choses :

“Depuis que les provinces anglaises de l'Amérique du Nord jouissent du gouvernement représentatif, elles n'ont eu qu'un moyen, à ma connaissance, de pourvoir aux frais de leurs affaires municipales et locales: ce sont les droits de douane et d'accise. Il ne faut donc pas s'étonner si, lorsque les provinces représentées à cette conférence consentirent à se dépouiller en faveur du gouvernement central du droit exclusif d'établir des impôts douaniers et d'accise, elles stipulèrent comme condition préalable qu'il leur serait remis une partie des recettes provenant de cette source, et dans une mesure suffisante pour leur permettre d'administrer leurs affaires provinciales sans recourir à la taxe directe. C'est ce qui explique pourquoi on a édicté l'article 64 des résolutions de la conférence de Québec que j'ai signalé il y a un instant à la Chambre. C'était un de ces compromis sans lesquels la confédération n'aurait pas été acceptée et serait restée probablement à l'état de rêve.”

Au soutien de ses prétentions, Sir Wilfrid Laurier voulut recourir à l'opinion de son prédécesseur, Sir Edward Blake, qui, comme leader du parti libéral, déclarait en 1884 :

“Je suis d'avis que nous devrions tenter très sérieusement et à courte échéance de résoudre le problème dans son entier, en adoptant un plan qui nous permit de régler une fois pour toutes la question des subventions aux provinces sur une base permanente et définitive. Ces appels réitérés des provinces au Parlement fédéral pour en obtenir des faveurs, leur dépendance relative du pouvoir central pour l'administration de leurs affaires, tendent à mon sens, à détruire l'indépendance et l'autonomie provinciale. C'est même tendre à la destruction de la confédération que de perpétuer un système qui permette aux provinces de dire: “Oh! continuons; dépensons davantage; endettons-nous, et lorsque nous serons forcés d'arrêter, le parlement d'Ottawa devra venir à notre aide.” Tout sentiment de cette nature, toute notion de ce genre qui germe dans l'esprit des ministres provinciaux ou des hommes politiques ou des citoyens ou des électeurs des provinces, est subversif d'abord des principes de la saine administration dans les provinces, et en second lieu, exerce une influence morale et financière démoralisatrice sur la confédération elle-même. Par conséquent, je crois que le devoir nous incombe impérieusement de découvrir, si possible, un moyen d'asseoir cette politique sur une base stable, différente de celle qui, malheureusement, l'a caractérisée jusqu'à ce jour.”

Monsieur l'Orateur, j'invite les membres de cette Chambre qui siègent à votre gauche, de bien méditer sur la doctrine souvent proclamée par leurs chefs fédéraux d'autrefois et revendiquée souventes fois dans cette Chambre par les Marchand, les Parent, les Gouin et les Taschereau, aussi bien que par les de Boucherville, les Chapleau, les Taillon, les Angers, les Duplessis, père et fils, les Chapais, les Leblanc, les Tellier et les Sauvé.

A mon humble avis, alors que la période de négociations n'est pas terminée entre les représentants du pouvoir fédéral et ceux des provinces, il importe que la province de Québec boucle son budget par un surplus. Nous ne voulons pas aller à Ottawa en quémandeurs, mais plutôt comme des collaborateurs sincères désireux de contribuer au progrès général et à la grandeur du pays, mais fermement résolus de conserver pour notre peuple les sources de taxation nécessaires à sa survivance et à son bien-être.

On a dit que chez nos voisins des États-Unis l'année 1846,—celle-là même où Lafontaine et Baldwin écrivirent la page d'histoire que j'évoquais tout à l'heure,—fut une année décisive. Les États-Unis remportaient la victoire sur le Mexique et s'annexaient les états du Sud, le Texas, l'Arizona et le Nouveau Mexique, alors qu'un Américain de race française, fils d'un Canadien né à Québec, le général Frémont, découvrait les passes

des Montagnes Rocheuses par où circulent aujourd'hui les grands chemins de fer transcontinentaux, et contribuait puissamment à la conquête de la Californie. En 1846, la grande poussée des américains vers l'Ouest commençait. Un brillant journaliste américain de l'Est, Bernard DeVoto, publiait en 1945, dans un volume au titre bien significatif: "The Year of Decision, 1846", le récit de ces glorieux événements.

L'année 1846 fut aussi pour le peuple du Canada une année décisive, "a year of decision". Monsieur l'Orateur, je prie Dieu qu'il fasse luire sur les membres de cette Chambre, la lumière et la vérité, afin que nous restions fidèles aux enseignements de nos grands morts. Alors, 1946 sera une autre année décisive, "a year of decision", une époque où Québec offrant à Ottawa, aussi bien qu'aux provinces sœurs dans la Confédération, une main fraternelle, persiste à demeurer le défenseur vigilant et tenace des droits de son peuple, aussi bien que du maintien de la Confédération.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.